

## Grippe A(H1N1), vaccin et allaitement

**Vous pensez avoir la grippe et vous voulez savoir si vous devez cesser d'allaiter ? Vous manquez d'informations sur le vaccin contre la grippe A(H1N1) en période d'allaitement ?**

### **PUIS-JE RECEVOIR LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE A(H1N1) SI J'ALLAITE MON ENFANT ?**

**OUI** D'après le *Ministère de la Santé et des Services sociaux* du Québec et d'après l'*Organisme mondial de la Santé*, les femmes allaitantes peuvent se faire vacciner contre la grippe A(H1N1).

### **JE VIENS DE RECEVOIR LE VACCIN DE LA GRIPPE A(H1N1), QUAND POURRAIS-JE DONNER MON LAIT À MON ENFANT ?**

**DÈS MAINTENANT** Vous pouvez poursuivre normalement votre allaitement, il n'y a aucun délai d'attente avant la prochaine tétée, quel que soit l'âge de votre bébé.

### **PUIS-JE ME FAIRE VACCINER CONTRE LA GRIPPE A(H1N1) EN MÊME TEMPS QUE MON ENFANT ?**

**À VOTRE DISCRÉTION** Il n'existe aucune directive claire du **Ministère de la Santé et des Services sociaux** à ce sujet. Les enfants de moins de 6 mois ne peuvent pas être vaccinés. Au-delà, ils peuvent recevoir le vaccin avec adjuvant. Les mères qui reçoivent le vaccin peuvent continuer d'allaiter. Ces deux informations rapprochées peuvent laisser penser que l'enfant peut se faire vacciner en même temps que sa mère.

### **SI JE ME FAIS VACCINER CONTRE LA GRIPPE A(H1N1), EST-CE QUE MON BÉBÉ ALLAITÉ SERA PROTÉGÉ ?**

Le vaccin protège la mère et prévient qu'elle soit un vecteur de transmission à son bébé. Le vaccin permet également de protéger le bébé grâce aux anticorps présents dans le lait maternel, sans toutefois nécessiter que l'un ou l'autre soit exposé à la maladie comme c'est le cas de l'immunité acquise naturellement. En effet, même si l'on n'a pas étudié l'action directe du vaccin donné à la mère sur l'immunité du bébé, les données disponibles à l'heure actuelle indiquent qu'il est fort probable que les facteurs immunitaires transmis dans le lait maternel suite à un vaccin chez la mère se comportent de la même façon que ceux transmis suite à une exposition naturelle au virus. Pour un bébé de moins de 6 mois (qui ne peut recevoir le vaccin), ceci constitue une protection en "temps réel" qui s'ajoute à la stimulation du système immunitaire conférée par l'allaitement (surtout lorsque celui-ci est exclusif). Dans le cas d'un bébé allaité de plus de 6 mois, qui lui, peut être vacciné, des études ont démontré que la réponse immunitaire sera supérieure lorsqu'il recevra le vaccin ou sera exposé au virus, de par l'action stimulante de l'allaitement sur le système immunitaire.

### **JE PENSE AVOIR LA GRIPPE (SAISONNIÈRE OU A H1N1), DOIS-JE ARRÊTER D'ALLAITER MON BÉBÉ ?**

**NON, AU CONTRAIRE** La grippe est la plus contagieuse pendant les 24 heures qui précèdent l'apparition des premiers signes cliniques. Quand la mère commence à être malade, le bébé a déjà été largement exposé au virus. L'allaitement est le meilleur moyen de le protéger contre les maladies en raison du transfert d'anticorps de la mère à l'enfant. Les femmes qui tombent malades peuvent continuer à allaiter leur bébé sans danger, même lors de traitements antiviraux. Rien ne permet de penser que la grippe puisse être transmise via le lait maternel, les bienfaits des anticorps qu'il contient font du lait maternel le meilleur moyen de garder votre bébé en santé. En cas de maladie de la mère ou de l'enfant, il est conseillé d'augmenter la fréquence des tétées.

**Certaines précautions doivent être prises.** En prévention, lavez-vous les mains soigneusement et portez un masque à chaque fois que vous donnez des soins à votre enfant ou allaitez. Si vous êtes malade, tousssez et mouchez-vous dans un mouchoir jetable et lavez-vous les mains ensuite. La proximité avec le bébé est possible mais sans lui faire trop de câlins. Évitez le cododo en cas de fièvre maternelle élevée ou de grande fatigue : votre vigilance est abaissée et cela pourrait être dangereux.

#### **Sources**

Stéphanie Dupras, IBCLC, RLC, [www.mamancherie.ca](http://www.mamancherie.ca), 18 novembre 2009

[Organisation mondiale de la santé](http://www.who.int), 11 juin 2009

[Agence de la santé publique du Canada](http://www.hc-sc.gc.ca), 20 octobre 2009

[Coordination française pour l'allaitement maternel](http://www.ccsa.ca), 20 septembre 2009

[CHU Ste-Justine](http://www.chu-ste-justine.com), 14 octobre 2009

Ligne téléphonique des renseignements sur la grippe A(H1N1) de [Services Québec](http://www.sos-quebec.com), 6 novembre 2009